DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 19 février 2026
Date de l'affichage : 19 février 2026

Séance du JEUDI 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt six
le 26 février
à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Juliette LEGAL, Benoit RIOU, Gérard POULIQUEN, Yohann LE BELLEGUIC, Anne Thérèse LE GOFF, Sabrina SCOUARNEC, Magali BECAM, Michel BOULANGER, Delphine MARREC, Jean-Michel CROGUENNEC, David THEPAUT, André RIOU, Kristell CLOAREC

Absents excusés : Isabelle JEZEQUEL, Sonia HALLIER, Olivier RAMPNOUX, Gwénaëlle QUILLEVERE, Mattieu POLARD

Mme Isabelle JEZEQUEL a donné pouvoir à M. Michel BOULANGER
Mme Sonia HALLIER a donné pouvoir à Mme Delphine MARREC
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à M. Yohann LE BELLEGUIC
Mme Gwénaëlle QUILLEVERE a donné pouvoir à Mme Juliette LEGAL
M. Matthieu POLARD a donné pouvoir à M. Gérard POULIQUEN

Mme Delphine MARREC. a été nommée secrétaire de séance.

20260201-Vote des taux 2026

M. Jean Michel CROGUENNEC rappelle au conseil municipal les taux d'imposition 2025 :
- Taxe foncier bâti : 41.12%
- Taxe foncier non bâti : 50.37%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.07%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les taux à l'identique, les taux 2026 seront les suivants :
- Taxe foncier bâti : 41.12%
- Taxe foncier non bâti : 50.37%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 17.07%

20260202-Budget commune : Vote du Budget primitif 2026

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le budget primitif 2026, sur proposition de la commission des finances.
Après en avoir délibéré et voté (14 pour, 5 abstentions), le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
- Section de fonctionnement : 2 679 388.00 €
- Section d'investissement : 2 655 142.01 €

20260203-Budget Lotissement du Styvell : vote du budget primitif 2026

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le budget primitif 2026.
Après en avoir délibéré et voté (14 pour, 5 abstentions), le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 604 484.51 €
- Section d'investissement : 154 556.92 €

20260204-Budget Hameau de Trévilis : vote du budget primitif 2026

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le budget primitif 2026.
Après en avoir délibéré et voté (14 pour, 4 abstentions, 1 contre), le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 496 954.00€
- Section d'investissement : 486 954.00€

20260205-Budget Hameau des pommiers : vote du budget primitif 2026

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le budget primitif 2026.
Après en avoir délibéré et voté (14 pour, 5 contre), le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 204 900.00€
- Section d'investissement : 199 900.00€

20260206-Budget Chaudière Bois : vote du budget primitif 2026

M. Jean Michel CROGUENNEC présente au conseil municipal le budget primitif 2026.
Après en avoir délibéré et voté (14 pour, 5 abstentions), le conseil municipal adopte le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement : 17 679.70 €
- Section d'investissement : 0.00 €

20260207-Pôle Enfance Médiathèque : choix des entreprises pour la fourniture du mobilier

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un marché a été lancé pour la fourniture et la pose du mobilier de la médiathèque qui comprend 4 lots :

- Lot 1 : Rayonnages, bacs et rangements
- Lot 2 : Assises de confort
- Lot 3 : Tables et chaises
- Lot 4 : Cabine acoustique

La commission Appel d'offres s'est réunie le 18 février 2026 pour étudier et analyser les différentes offres et fait part au conseil de sa proposition.
Après en avoir délibéré, et voté (18 pour, 1 abstention), le conseil municipal suit la proposition de la commission et retient les propositions suivantes par lot :

- Lot 1 : Rayonnages, bacs et rangements : Entreprise DPC pour un montant de 50 260.98 € HT soit 60313.18 € TTC
- Lot 2 : Assises de confort : Entreprise DPC pour un montant de 11 138.75 € HT soit 13 366.50 € TTC
- Lot 3 : Tables et chaises : Entreprise DPC pour un montant de 11 197.39 € HT soit 13 436.87 € TTC
- Lot 4 : Cabine acoustique : Entreprise DPC pour un montant de 8499.68 € HT soit 10199.62 € TTC

Soit un coût total de 97 316.17 € TTC

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les marchés et tous les documents relatifs au dossier.

20260208-Pôle enfance médiathèque : devis lutte contre l'incendie

M. Le Maire informe le conseil municipal que des devis ont été demandés afin d'équiper le pôle enfance médiathèque des moyens de lutte contre l'incendie (fournitures extincteurs, plan d'intervention et plan d'évacuation)
Il fait part des propositions

Entreprises	Fourniture et pose des plans	Fournitures et pose extincteurs	Total HT
CHUBB	723.94 €	690.40 €	1414.34 €
EUROFEU	1122.16 €	603.95 €	1726.11 €
Elorn Protection	920.00 €	571.50 €	1491.50 €
Iroise Protection	557.73 €	584.22 €	1141.95 €

Après en avoir délibéré et voté (17 pour, 2 abstentions), le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Iroise protection pour un montant 1141.95 € HT et autorise M. le Maire à signer le dossier.

20260209-Bibliothèque : désherbage et vente de livres

Mme Sabrina SCOUARNEC informe le conseil municipal qu'en vue du déménagement, il a été réalisé un désherbage à la bibliothèque, 2000 livres ont été enlevés, 500 livres étaient en très mauvais état et 1500 livres seront mis à la vente le 14 mars 2026.
Après en avoir délibéré et voté (18 pour, 1 abstention), le conseil municipal autorise :

- Le déclassement de documents (en mauvais état, au contenu obsolète, ne répondant plus à la demande des usagers, ou en exemplaires multiples), une liste sera dressée et conservée en bibliothèque.
- La destruction des documents jugés en mauvais état
- L'organisation d'une vente à des particuliers des documents désaffectés et fixe le prix de vente à 1.00 € le document. Les recettes seront encaissées dans le cadre de la régie « Produits divers »
- Le don des documents invendus à des institutions et associations à vocation culturelle, éducative, humanitaire, sociale. Les documents restants seront détruits.

20260210-Versement subvention BAFA

Mme Juliette LEGAL informe le conseil municipal que Mme Enora BAUDIC a passé son BAFA, le montant de la formation est de 930.00 €.
Lors de la séance du 15 décembre 2022, le conseil municipal avait décidé d'attribuer des aides pour les personnes de Guiclan, à hauteur de 25% du coût du BAFA. Il convient donc de lui verser l'aide prévue à savoir 25% soit la somme de 232.50 €.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser aux parents de Mme Enora BAUDIC la somme de 232.50 €.

20260211-Régularisation foncière Coat ar Guen

M. Le Maire informe le conseil municipal que le village de Coat ar Guen est desservi par une route qui appartient à des personnes privées. Les riverains ont demandé de régulariser la situation et les propriétaires des parcelles section ZD n°68 et une partie de la parcelle 62 sont d'accord de les céder à titre gracieux au profit de la commune.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Est favorable à la régularisation, accepte la cession gratuite des parcelles section ZD n°68 et n°p62 de la part des propriétaires, prend en charge les frais de géomètre et de notaire
- Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents relatifs au dossier.

20260212-Wifi Pôle enfance, Mairie, Triskell : devis

M. Yohann LE BELLEGUIC informe le conseil municipal qu'il a sollicité des devis pour la Wifi du pôle enfance, Mairie, Triskell auprès de 2 entreprises.
Il fait part des propositions des entreprise Blue com et Hexatel.

Entreprises	Investissement	Maintenance annuelle
Blue Com	7109.00 €	900.00 €
Hexatel	700.00 €	4389.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise Blue Com et autorise M. le Maire à signer le devis.

Robert BODIGUEL	Juliette LEGAL	Yohann LE BELLEGUIC	Gérard POULIQUEN
Jean Michel CROGUENNEC	Sabrina SCOUARNEC	Matthieu POLARD	Benoit RIOU
David THEPAUT	Michel BOULANGER	André RIOU	Magali BECAM
Anne Thérèse LE GOFF	Delphine MARREC	Kristell CLOAREC	